



Rapport annuel sur les prix et la qualité des services
Eau Potable
Assainissement Collectif
Assainissement Non Collectif

2021



Régie des Eaux des Coëvrans
8 boulevard du Maréchal LECLERC 53600 EVRON
Tél. : 02 43 01 61 35 – contact@eau-coevrons.fr
www.eau-coevrons.fr

LE MOT DU PRÉSIDENT

Madame, Monsieur,

La Régie des Eaux des Coëvrons rend compte, au travers de son rapport sur les prix et la qualité des services (RPQS), de l'exploitation de ses services Eau Potable, Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif conduit à l'échelle d'un périmètre qui s'élargit au fur et à mesure de la fin des contrats d'affermage. Ainsi, en 2021 la REC a repris en régie l'Assainissement Collectif sur la commune de Vaiges le 1^{er} janvier 2021 ainsi que Bais au 1^{er} avril 2021.

Les présents rapports se conforment aux obligations fixées par les articles L.2224-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui impose aux collectivités qui ont une compétence dans le domaine de l'eau potable ou de l'assainissement de présenter à leur assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement (RPQS) dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice. Destinés à l'information des usagers, il permet également l'alimentation d'un observatoire national de l'eau grâce à la saisie d'indicateurs de performance sur le site public www.services.eaufrance.fr, permettant de situer les services d'eau et d'assainissement.

Au-delà de son caractère réglementaire, j'invite l'ensemble des usagers à consulter ces rapports. Ils dressent un bilan de l'état des services, tant du point de vue technique que financier et permettent de mettre en exergue l'objectif de gestion durable des services visé à travers les choix stratégiques de politique publique et d'investissement adoptés par son Conseil d'Administration, dans le respect des objectifs de performances fixés pour les années à venir par la Communauté de Communes des Coëvrons.

Comme chaque année, la présentation de ces documents est aussi l'occasion de mettre en lumière le fruit du travail d'une équipe pluridisciplinaire qui œuvre chaque jour pour un service public d'eau et d'assainissement de qualité dans un contexte normatif et environnemental en constante évolution. Le dévouement de nos équipes a permis de faire face au contexte sanitaire difficile que nous avons connu ces 2 dernières années et a répondu au besoin de continuité des services.

Je vous souhaite donc une lecture la plus agréable possible en espérant que celle-ci puisse vous permettre d'accéder aux informations recherchées.

Le Président,

M Régis LEFEUVRE.

La Régie des Eaux des Coëvrons en quelques chiffres, en 2021



PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU POTABLE

11 unités de production d'eau potable protégées contre les risques de pollutions ponctuelles par la mise en place de **Périmètres de Protection de captages**
Animation d'un **programme de lutte contre les pollutions diffuses** mis en œuvre sur les aires d'alimentation de captages prioritaires – Obtention d'un trophée de l'Eau par l'Agence de l'eau Loire Bretagne au titre de ses actions de communication et démarches d'acquisitions foncières



ADDUCTION EN EAU POTABLE

14 212 abonnés et 27 569 habitants pour l'Eau potable
2 932 268 m³ prélevés, dont 90% d'eau souterraine, 2 916 816 m³ mis en distribution, 205 250 m³ importés et 220 702 m³ exportés)
1226 kilomètres (hors branchements individuels),
Rendement de **93%** et un indice linéaire de perte de **0.49 m³/j/km**.
2,18 €TTC/m³ sur la base de la facture de 120 m³ contre **2,17 €TTC/m³ en 2020** (tarif unique à l'échelle des Coëvrons en 2021)

Dépenses d'équipement en Eau Potable : 3 087 270,90€ dont 2 149 468,00€ de Restes à Réaliser



ASSAINISSEMENT COLLECTIF

9 296 abonnés et 18 032 habitants en assainissement collectif
1 273 086 m³ d'eau assujettis
196 kilomètres de canalisations des « eaux usées » (séparatives ou unitaires)
254T de MS de boues brutes sèches produites ainsi que 264T MS évacués (boues produites avant l'épidémie ou hygiénisées)
2,31 €TTC/m³ sur la base de la facture de 120 m³ (tarif territoire ex-SIAEP des Coëvrons) contre 2,31 € TTC/m³ en 2020 (*convergence tarifaire en cours sur le territoire*)

Dépenses d'équipement en Assainissement Collectif : 606 410,89€ dont 85 000€ de Restes à Réaliser



ASSAINISSEMENT AUTONOME

11 145 habitants concernés par la surveillance des « dispositifs d'assainissement autonome » (4818 dispositifs),
74% Taux de conformité des installations (calculé sur la base de 86% des installations)



L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

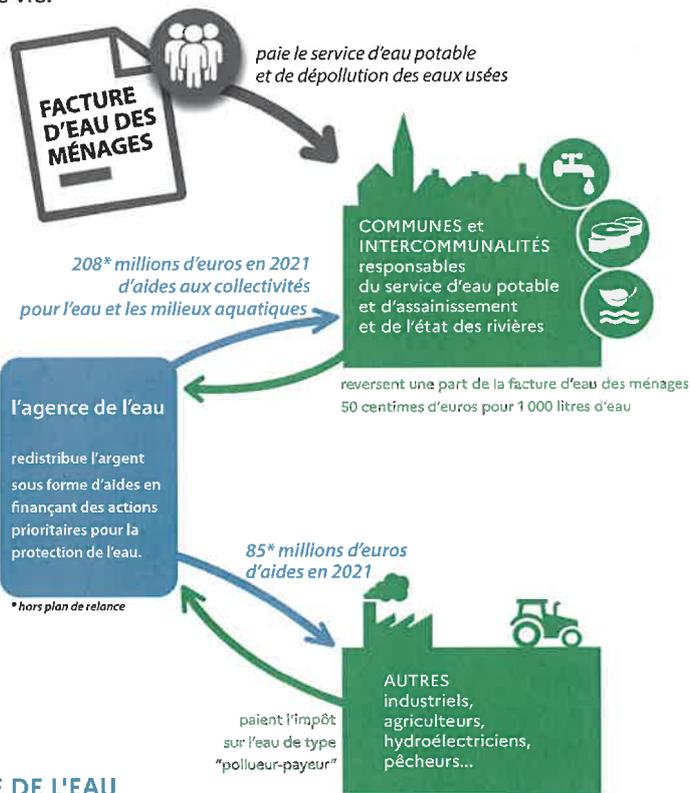
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne est de 4,37 euros TTC par m³ (Sispea - données agrégées disponibles - 2019).

www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

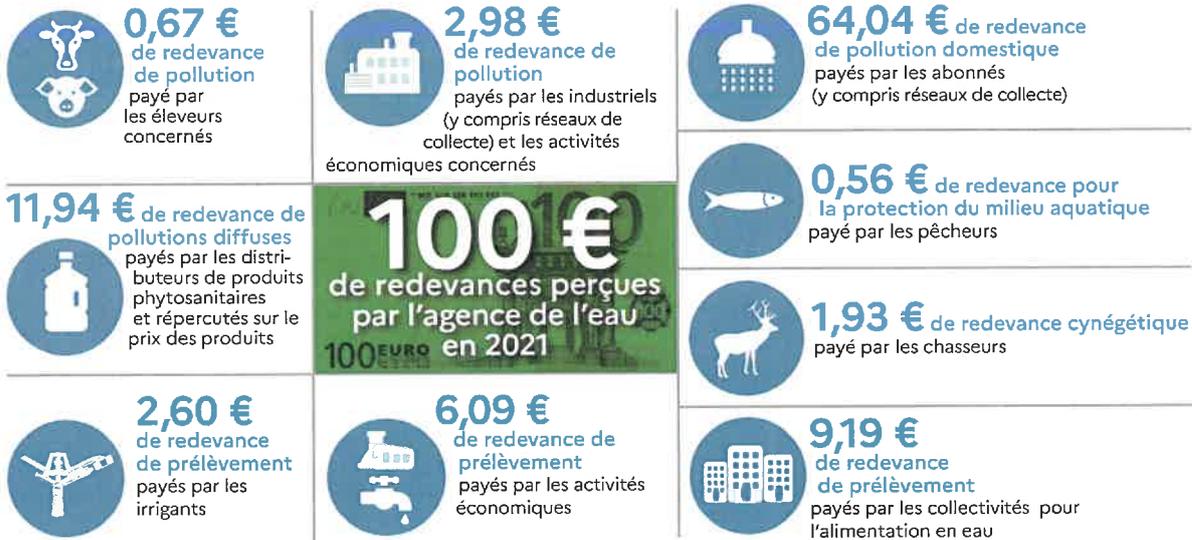
L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS - des réponses à vos questions** : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 382 millions d'euros dont plus de 279 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



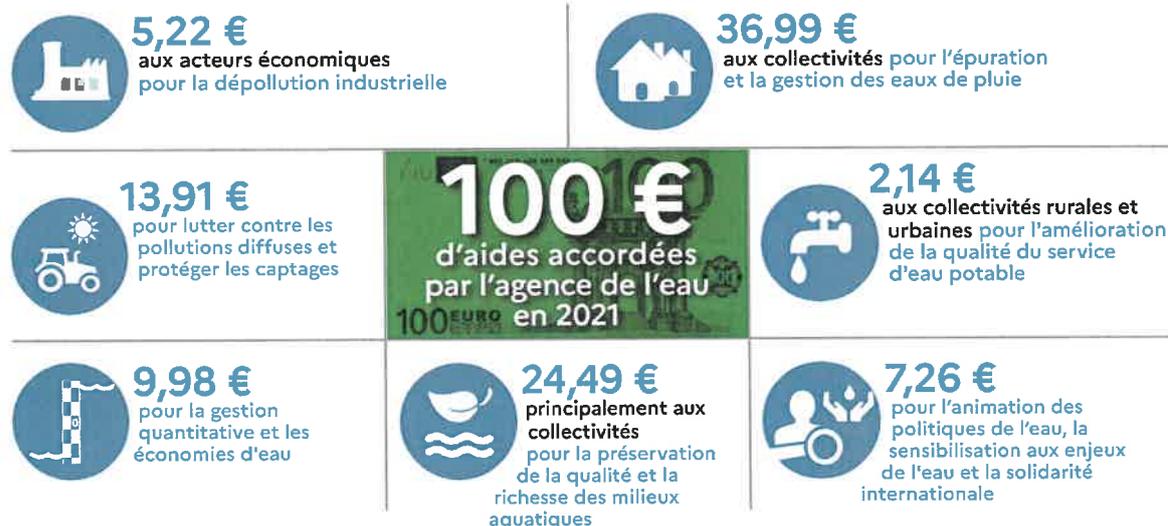
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources

en eau pour 100 € d'aides en 2021 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) • source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2021 est la troisième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



En 2021, sur 100 euros d'aides, 11,57 euros sont destinés à la solidarité envers les communes rurales. Avec France Relance (État), l'agence a consacré 43,7 millions d'euros supplémentaires pour les investissements dans le domaine de l'eau.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 45 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est consacré au changement climatique en 2021 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

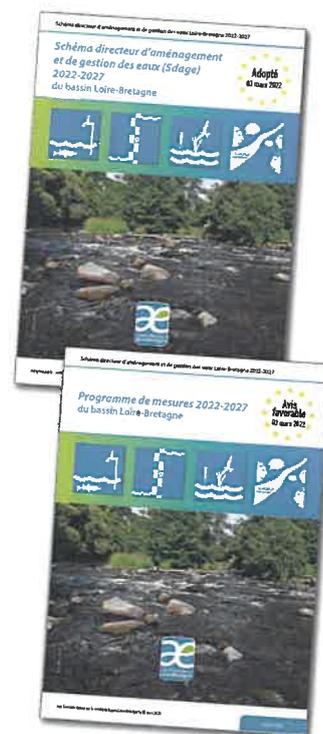
4 720 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de près de 340 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le 3 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de ce patrimoine précieux et essentiel qu'est l'eau.



<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr>

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 335 communautés de communes, 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Délégation Armorique

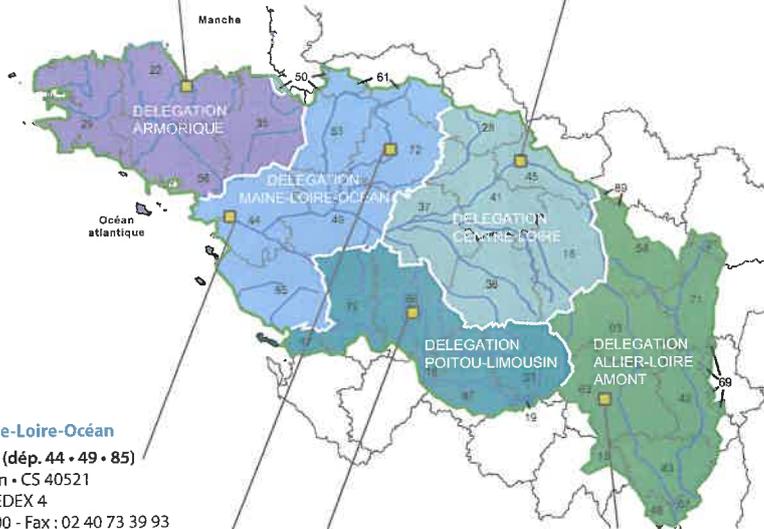
Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr



Délégation Maine-Loire-Océan

→ Site de Nantes (dép. 44 • 49 • 85)
1 rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

→ Site du Mans (dép. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)

17 rue Jean Grémillon - CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goëlette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud • CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité



de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : agence.eau-loire-bretagne.fr
& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

Découvrez les podcasts



<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>



Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site

enimmersion-eau.fr



RAPPORT SUR LES PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES

Eau potable **2021**



Photo principale :Château d'eau de Champgenêteux après travaux

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

1.	Eléments d'appréciation généraux de l'activité du service	3
1.1.	Configuration du service.....	3
1.2.	Sites de production et de distribution	3
1.3.	Bilan de la production et des consommations	4
1.3.1.	Ventilation de la production totale.....	4
1.3.2.	Ventilation par profil de consommation	4
2.	Caractérisation technique du service	4
2.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
2.2.	Mode de gestion du service	5
2.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	5
2.4.	Eaux brutes	7
2.4.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	7
2.4.2.	Achats d'eaux brutes (sans objet).....	7
2.5.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021 :	8
2.5.1.	Production.....	8
2.5.2.	Achats d'eaux traitées.....	8
2.5.3.	Volumes vendus au cours de l'exercice.....	8
2.5.4.	Autres volumes	9
2.5.5.	Volume consommé autorisé.....	9
2.6.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	9
3.	Tarifification de l'eau et recettes du service	9
3.1.	Modalités de tarifification	9
3.2.	Facture d'eau type (D102.0)	10
3.3.	Recettes	11
4.	Indicateurs de performance.....	11
4.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	11
4.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2).....	12
4.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	13
4.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	13
4.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	13
4.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	14
4.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	14
4.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	14
5.	Autres indicateurs complétés pour les seules collectivités disposant d'une CCSPL	15
5.1.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	15
5.2.	Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1).....	15
5.3.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	16
5.4.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	16
5.5.	Taux de réclamations (P155.1)	16
6.	Financement des investissements	17
6.1.	Branchements en plomb.....	17
6.2.	Montants financiers.....	17
6.3.	État de la dette du service	17
6.4.	Amortissements.....	17
6.5.	Projets en vue d'améliorer la qualité du service et les performances environnementales	17
6.6.	Présentation de la PPI du dernier exercice.....	18
7.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	18
7.1.	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)	18
7.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	18
8.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	19

1. Eléments d'appréciation généraux de l'activité du service

1.1. Configuration du service

La Régie des Eaux des Coëvrans, établissement public à caractère industriel et commercial, créée par la Communauté de Communes des Coëvrans exploite, au 1^{er} janvier 2021, les services d'eau des communes du territoire des Coëvrans mises à part les communes d'Izé, la Chapelle-Rainsouin, Hambers et Bais.¹

• 1.2. Sites de production et de distribution

Les principaux sites de production et de stockage sont les suivants :

Stations de pompage	Commune
Station de l'ERVE	ASSE LE BERENGER
Station de la CHEVROLLIERE	SAINT GEORGES SUR ERVE
Station de la HAMARDIERE	SAINT GEORGES SUR ERVE
Station des ROUSSIERES	SAINT CHRISTOPHE DU LUAT
Forage des ROUSSIERES	SAINT CHRISTOPHE DU LUAT
Station de la HOULBERDIERE	TORCE VIVIERS EN CHARNIE
Captage de VILLIERS	STE GEMMES LE ROBERT
Captage de VAUBOURGUEIL	VIMARTIN SUR ORTHE
Captage de L'ECRILLE	VAIGES
Captage du BURON	MONTSURS
Captage de la JUGUERIE	ST CHRISTOPHE DU LUAT

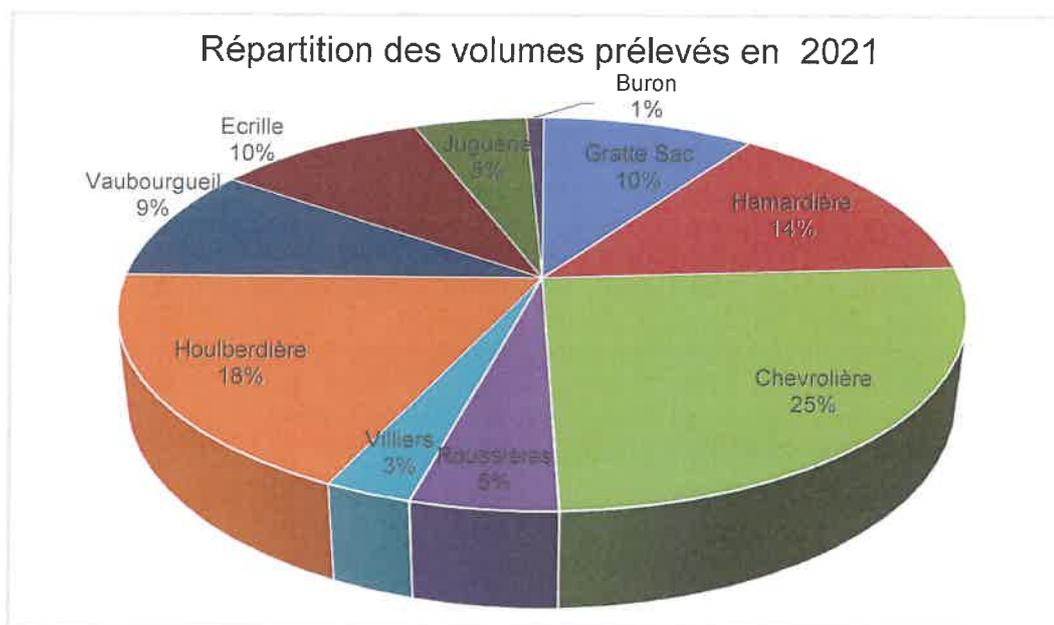
Ouvrages de stockage	Commune
Mare Noire - La Frette	ASSE LE BERENGER
Pentiballe	VOUTRE
Les Vignes – Réservoir Rte de Mézangers	EVRON
Le Defay	NEAU
La Valette La Rouerie	TORCE VIVIERS EN CHARNIE
La Rigaudière Le Petit Rocher	STE SUZANNE
L'Hervillière	STE GEMMES LE ROBERT
Le Bois d'Orthe, La Moussaie, Le Camp, La Campoutière, Robert, Les Haies	VIMARTIN SUR ORTHE
Les Vallons	VAIGES
La Croix Boucher Bel Air Brée cimetière La Chollerie	MONTSURS
Sougé	SAULGES
Les Acacias	NEAU
Champgeneteux	CHAMPGENETEUX
Le Feu	TRANS

¹Contrat de délégation en cours avec la Communauté de Communes des Coëvrans jusqu'à fin 2021 pour Izé et la Chapelle Rainsouin avec Véolia, et Bais Hambers pour Suez.

1.3. Bilan de la production et des consommations

1.3.1. Ventilation de la production totale

2 932 268 m³ ont été prélevés en 2021, à partir de 11 unités de production, dont la ventilation de présente comme suit :



1.3.2. Ventilation par profil de consommation

Le bilan des consommations laisse apparaître les ordres de grandeur suivants par profil de consommation :

	Volume 2020 (m3)	Volume 2021 (m3)	
Industries Agro alimentaires (2)	881 920	1 077 490	
PME - PMI	238 090	78 527	
Domestiques	903 066	937 050	
Agriculteurs	363 667	254 553	
Artisans	61 150	59 323	
Communaux	36 004	36 598	
Services publics et administrations	29 075	24 496	
Vente en gros	200 766	220 702	
TOTAL :	2 713 738	2 688 739	

A l'échelle du périmètre géré par la Régie des Eaux des Coëvrans, la part de la consommation d'eau des industriels agro-alimentaires de BEL et BIGARD représente près de 40% de la production totale.

2. Caractérisation technique du service Présentation du territoire desservi

- Le service est géré au niveau communal
 intercommunal
- Nom de la collectivité : Régie des Eaux des Coëvrans
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection des points de prélèvement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

➤ Territoire desservi : Assé le Bérenger, Brée, Blandouet (commune déléguée de Blandouet Saint Jean) Chammes (commune déléguée de Ste Suzanne-et-Chammes), Champgenéteux, Châtres la Forêt (commune déléguée d'Evron), Deux-Evailles (commune déléguée de Montsûrs), Evron, Gesnes, La Bazouge des Alleux, Livet en Charnie, Mézangers, Montourtier (commune déléguée de Montsûrs), Montsûrs, Neu, Saint Cénére (commune déléguée de Montsûrs), Saint Christophe du Luat (commune déléguée d'Evron), Saint Georges le Fléchar, Saint Georges sur Erve, Sainte Gemmes le Robert, Saint Jean sur Erve (commune déléguée de Blandouet Saint Jean), Saint Léger en Charnie, Saint Martin de Connée (commune déléguée de Vimartin sur Orthe), Saint Ouen des Vallons (commune déléguée de Montsûrs), Saint Pierre sur Erve, Saint Pierre sur Orthe (commune déléguée de Vimartin sur Orthe), St Thomas de Courcier, Sainte Suzanne (commune déléguée de Ste Suzanne-et-Chammes), Saulges (Moitié Nord de la commune) Thorigné en Charnie, Torcé Viviers en Charnie, Trans, Vaiges, Vimarcé (commune déléguée de Vimartin sur Orthe) et Voutré.

- Existence d'une CCSPL Oui Non (cf. partie 5)
- Existence d'un schéma de distribution Oui, Non
- Existence d'un règlement de service Oui, Non

2.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie publique
 régie avec prestataire de service
 régie intéressée
 gérance
 délégation de service public : affermage
 délégation de service public : concession

2.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée. Le service public d'eau potable dessert ainsi, à l'échelle de la 3C, près de 27 569 habitants au 31/12/2021².

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement. Le service public d'eau potable de la Régie des Eaux des Coëvrans dessert ainsi **14 212 abonnés** au 31/12/2021 (27 569habitants).

La répartition des abonnés par commune, issue de la base de données interne, se présente comme ci-après.

² Recensement de la population 2017 et évolution de la population de 0.2% par an à l'échelle de la 3C.

	Nombre total d'abonnés domestiques 2020	Nombre total d'abonnés non domestiques 2021	Nombre total d'abonnés non domestiques ³ 2021 au sens D101.1	Nombre total d'abonnés 2021
Assé le Bérenger	179	187	35	222
Blandouet Saint Jean sur Erve	312	314	51	365
Brée	238	233	34	267
Champgénétoux	332	313	50	363
Châtres la Forêt	334	343	58	401
Deux Evailles	105	104	7	111
Evron	3570	3574	441	4015
Gesnes	116	116	18	134
La Bazouge des Alleux	203	200	32	232
Livet en Charnie	65	71	17	88
Mézangers	283	288	29	317
Montourtier	158	156	22	178
Montsûrs	974	973	229	1202
Neau	328	337	61	398
Saint Cénééré	240	226	24	250
Saint Georges le Flécharde	145	135	25	160
Saint léger	126	136	38	174
Saint Martin de Connée	273	261	50	311
Saint Ouen des Vallons	88	89	14	103
Saint Pierre sur Erve	91	91	21	112
Saint Pierre sur Orthe	344	332	93	425
Saint Thomas de Courceriers	136	118	25	143
Saulges Partie Nord desservie	155	155	19	174
St Christophe du Luat	313	326	50	376
St Georges sur Erve	190	199	43	242
Ste Gemmes le Robert	713	393	47	440
Thornigné en Charnie	103	101	42	143
Sainte Suzanne et Chammes	713	713	123	836
Torcé Viviers en Charnie	420	408	104	512
Trans	143	133	30	163
Vaiges	553	556	113	669
Vimarcé	152	143	48	191
Voutré	417	419	76	495
Total	12195	12143	2069	14212

³ Industries agro-alimentaires Bel et Bigard

Le nombre d'habitant par abonnés (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **1,9**.

2.4. Eaux brutes

2.4.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable a prélevé **2 932 268 m³** pour l'exercice 2021. Le pourcentage des eaux souterraines s'établit dans le volume prélevé à **90,42%**.

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé 2020 en m ³	Volume prélevé 2021 en m ³	Variation en %
Station de pompage de Grattesac à Assé le Bérenger	Eau de la rivière Erve	180 m3/h Moy 1 370 m3/j Pointe 3 500 m3/j	229 512	280 878	+18 %
Station de pompage de la Hamardière à St Georges sur Erve	Capte et traite l'eau d'un puits	67 m3/h 1 600 m3/j	429 028	422502	-1 %
Station de pompage de la Chevrollière à St Georges sur Erve	Capte et traite l'eau d'un puits	167 m3/h 4 000 m3/j	765 504	745 677	-2 %
Station de pompage des Roussières à St Christophe du Luat	Capte et traite l'eau d'un puits Alimentation puits par forage également	50 m3/h Production de pointe 1000 m3/j Moy annuelle 100 000 m3	89 266	139 409	+36 %
Captage de Villiers à St Gemmes le Robert	Collecte et traite des eaux de résurgences	Maxi annuelle 100 000 m3	84 682	82 203	-3 %
Station de pompage de la Houberdière à Torcé Viviers en Charnie	Capte et traite l'eau d'un puits	125 m3/h 3 000 m3/j	397 289	533 163	+26 %
Station de pompage de Vaubourgueil à Saint Pierre sur Orthe	Capte et traite l'eau d'un puits	125 m3/h 3 000 m3/j	300 842	275 597	-9 %
Station de pompage de l'Ecrille à Vaiges	Capte et traite l'eau d'un puits	63 m3/h 1 500 m3/j	193 043	278 713	+31 %
Station de pompage de la Juguerie à Saint Christophe du Luat	Capte et traite l'eau d'un puits	34 m3/h 800 m3/j	136 156	151 015	+10 %
Station de pompage du Buron à Montsûrs	Capte et traite l'eau d'un forage	50 m3/h 750 m3/j	146 873	23 111	-536 %
Total			2 772 195	2 933 268	+5,8%

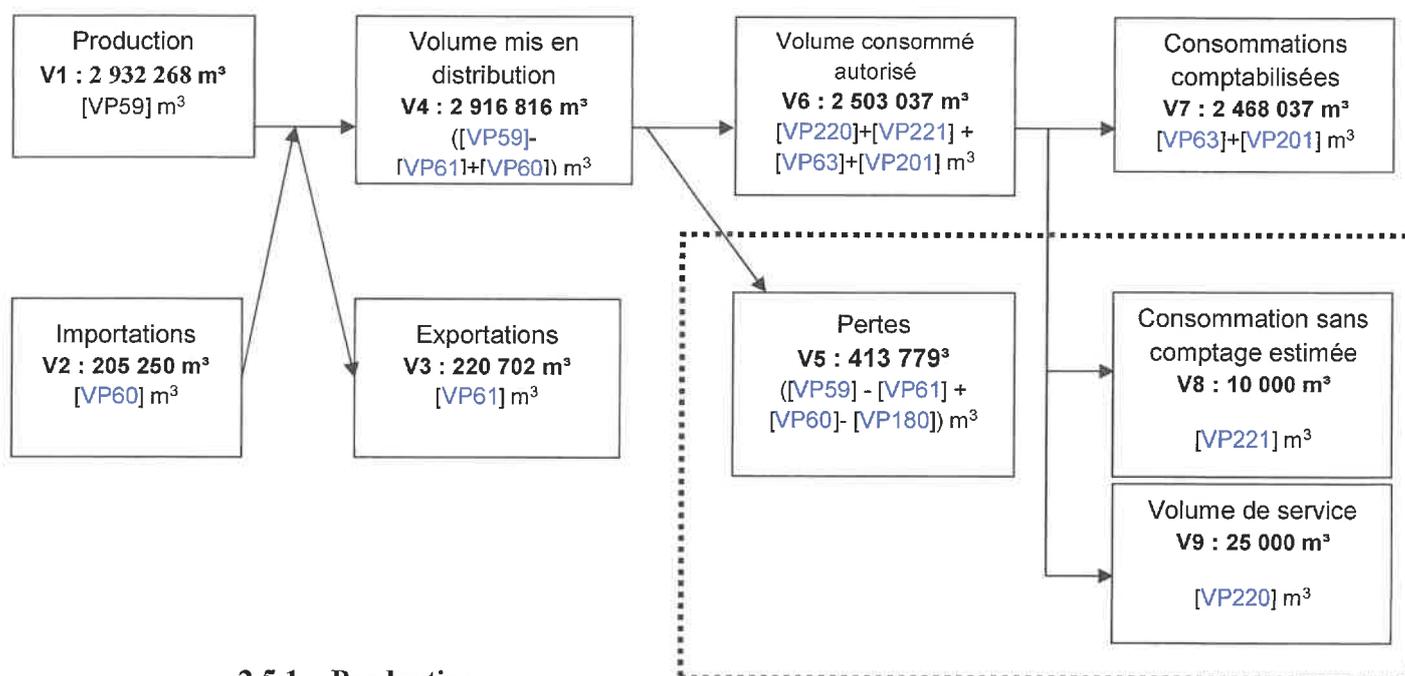
(1) Débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

2.4.2. Achats d'eaux brutes (sans objet)

La Régie des Eaux des Coëvrons n'achète pas d'eaux brutes qu'elle traite elle-même.

2.5. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021 :

- V_1 ou volume produit (*Volume issu des ouvrages de production du service et introduit dans le réseau de distribution*)
- V_2 ou volume importé (*Volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur*)
- V_3 ou volume exporté (*Volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur*)
- V_4 ou volume mis en distribution ($V_1 + V_2 - V_3$)
- V_5 ou pertes ($V_6 - V_4$)
- V_6 ou volume consommé autorisé ($V_7 + V_8 + V_9$)
- V_7 ou volume comptabilisé (*Ce volume résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés*)
- V_8 ou volume consommateurs sans comptage (*Volume – estimé – utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation*)
- V_9 ou volume de service du réseau (*Volume – estimé – utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution*)



2.5.1. Production

Le service dispose de 11 unités de production dont 2 stations nécessitant un traitement complémentaire à la désinfection Gratte Sac et le Buron/La Juguerie.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. partie 1)
Grattesac	Eau de surface de la rivière Erve / Ozone, chlore, polychlorosulfate basique d'aluminium
Hamardière / Chevrolière / Roussières Houlberdière/Vaubourgueil/Ecrlle	Puits / Chlore / javel (pour la Houlberdière)
Villiers	Source gravitaire / Neutralite - chlore
Buron/Juguerie	Traitement par l'air consistant à oxyder le manganèse et le fer puis filtration

2.5.2. Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
CCPMG	78 403	70 533	-11 %	100
Communauté Laval Agglo	59 715	56 675	-5 %	
Unité de production Nord Mayenne	80 168	78 042	-3 %	100
Total d'eaux traitées achetées (V2)	201 336	205 250	+2 %	

2.5.3. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽²⁾	1 631 052	1 390 547	-14,7%
Abonnés non domestiques	881 920	1 077 490	+22%
Total vendu aux abonnés (V7)	2 512 972	2 468 037	-1,8%
Izé	1 616	1 886	+14 %
CC du Mont des Avaloirs ⁽³⁾	163 694	171 280	+4 %
CC du Pays de Meslay Grez ⁽³⁾	35 456	47 536	+25 %
Total exporté vers d'autres services (V3)	200 766	220 702	+9 %

(2) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(3) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

2.5.4. Autres volumes

	Exercice 2020 en m3/an (1)	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	6 000	10 000	/
Volume de service (V9)	25 000	25 000	/

2.5.5. Volume consommé autorisé

	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	2 543 972	2 503 037 m3	

2.6. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **1 226 170 mètres** au 31/12/2021. Le linéaire des branchements représente près de **266 388 mètres**.

3. Tarification de l'eau et recettes du service

3.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

En l'espèce, la décomposition tarifaire est assise sur la ventilation suivante, en application de la délibération du 15/11/2019 fixant les tarifs applicables à compter du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021.

Tarifs		Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement 4DN 15mm NON compris location du compteur	52.30 €	52.3 €
	Abonnement DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m ³) Sur base consommation semestrielle	Tranche 1 Domestique et collectivité : 0 à 120 m ³	0.89€/m3	0.89€/m3

⁴ Excepté Ex SIAEP de l'Orthe et de la Vaudelle Abonnement de 60€ Harmonisation au 1^{er} octobre 2021

	Tranche 2 Domestique et collectivité : >120 m ³	1.10€/m ³	1.10€/m ³
	Tranche 3 Professionnels : dès le premier m ³	0.95€/m ³	0.95€/m ³
Autre : location compteur		11.7 €	11.7 €
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA (0 ou 5,5%) ⁽²⁾	5.5 %	5.5 %
Redevances	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0.0335 €/m ³	0.0335 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0.30 €/m ³	0.30 €/m ³
	VNF Prélèvement	-	-
	Autre: fonds départemental	0.2925 €/m ³	0.2903 €/m ³

(2) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

3.2. Facture d'eau type (D102.0)

À l'échelle nationale, et selon l'INSEE la base comparative tarifaire entre services repose sur une consommation d'un ménage de référence à hauteur de 120 m³/an. Dans ce cadre, les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	64.00	64.00	=
Part proportionnelle	106.80	106,80	+2.25%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	170.80	170,80	+1,41%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	4,02	4,02	=
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	36.0	36.0	=
Autre : .fonds départemental	35,10	35,70	+1,71%
VNF Prélèvement :			
TVA si service assujetti (5,5 %)	13.53	13.56	+0.22%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	88,65	89.28	+0.71%
Total	259,45	260,08	+0,24%
Prix TTC au m³	2.16	2.17	+0,46%

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
 semestrielle
 trimestrielle
 quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
 semestrielle ⁽¹⁾
 trimestrielle
 quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2021 sont de 2 688 739 m³

(1) sauf en cas de mensualisation

3.3. Recettes

Les recettes d'exploitation au titre de la vente d'eau s'établissent pour 2021 ainsi :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
70111 et 701189 Recettes vente d'eau aux usagers ⁵	3 092 331,28	2 340 546,20	-24,31%
<i>dont abonnements</i>			
701186 Recette de vente d'eau en gros	42731,58	62 834,55	+47,04%
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau	2 968 332	2 403 380,75	-19%
7041 et 7042 Recettes liées aux travaux	117 186	120 176,52	+2,55%
Contribution exceptionnelle du budget général			
7064 et 7065 Autres recettes (location compteur)	166 730	127 680	-23,42%
Total autres recettes	283 916	247 856,52	- 12,7%
Total des recettes	3 252 248	2 651 237,27	-18,48%

Les recettes globales de vente d'eau s'établissent au 31/12/2021 à 2 651 237,27€.

4. Indicateurs de performance

4.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021
Microbiologie	122	0	141	0
Paramètres physico-chimiques	234	3	247	10

Le taux de conformité, calculé selon la formule suivante est de 95,95.

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2020	Taux de conformité exercice 2021
Microbiologie (P101.1)		
U.D.I EVRON	100	100
U.D.I SAINTE GEMMES	100	100
U.D.I SECTEUR DE LA CHEVROLIERE	100	100
U.D.I SECTEUR DE LA HAMARDIERE	100	100
U.D.I ST CHRISTOPHE / CHATRES	100	100
U.D.I SECTEUR DE TORCE VIVIERS EN CHARNIE	100	100
U.D.I SECTEUR DE SAINT PIERRE SUR ORTHE	100	100
U.D.I SECTEUR DE VAIGES	100	100

⁵ Les recettes sont en réalité de 2 761570,05€ soit de -10% (erreur de paramétrage ayant indûment affectés 421 023.85€ au compte de gestion ASCO

Paramètres physico-chimiques (P201.1)		
U.D.I EVRON	100	100
U.D.I SAINTE GEMMES	100	100
U.D.I SECTEUR DE LA CHEVROLIERE	100	100
U.D.I SECTEUR DE LA HAMARDIERE	96.43	100
U.D.I ST CHRISTOPHE / CHATRES	100	100
U.D.I SECTEUR DE TORCE VIVIERS EN CHARNIE	97.44	100
U.D.I SECTEUR DE SAINT PIERRE SUR ORTHE	60.86	54.55
U.D.I SECTEUR DE VAIGES	100	100
U.D.I SECTEUR DE MONTSURS	100	100

4.2.Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. L'arrêté du 2 décembre 2013, modifiant celui du 2 mai 2007, a introduit de nouvelles modalités dans le calcul de cet indicateur.

		Exercice 2020 A l'échelle du SIAEP des Coëvrons	Exercice 2021 A l'échelle du de la Régie
Partie A : Plan des réseaux (15 points)			
+ 10	VP.236 : existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux	10	10
+ 5	VP.237 : définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5	5
Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires partie B :			
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points)			
+ 10	VP.238, VP.239 et VP.240 – les 10 points sont acquis si les deux conditions suivantes sont remplies : * VP 238 et VP.239 : existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage ainsi que la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution * VP.240 : la procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	10	10
+ 0 à 5	VP.239 : Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 pt Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 pt Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 pt Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 pts Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 pts	3	3
+ 0 à 15	VP.241 : l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 pt Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 pt Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 pt Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 pt Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 pt Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 pts Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 15 pts	12	12
Les points de la partie C ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points des parties A et B sont acquis.			

Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)			
+ 10	VP.242 : le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vanne de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	10	10
+ 10	VP.243 : existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	10	10
+ 10	VP.244 : le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	10	10
+ 10	VP.245 : un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	10	10
+ 10	VP.246 : un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	0	0
+ 10	VP.247 : maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	10	10
+ 10	VP.248 : existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	10
+ 5	VP.249 : existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux	5	5

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2021 s'établit à **105**.

4.3. Indicateurs de performance du réseau

4.3.1 Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

À titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau en %	92.3	92,97%
Volume vendu sur volume mis en distribution en %	90.63	84,56%

4.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **1m3/j/km**.

4.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes est de **0.49 m3/j/km**

4.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé en km	7.1324	3.220	11,885	6,360	6,045

Au cours des 5 dernières années, 34,64 kilomètres de linéaire de réseaux ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est donné par la formule suivante :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable ces 5 dernières années a été ainsi porté à **0.57%**.

Pour hiérarchiser les travaux de renouvellement prévus à la Programmation Pluriannuelle d'Investissement, la Régie s'appuie principalement sur les Schémas directeurs d'alimentation en Eau Potable existants et sur la connaissance de son réseau dont les caractéristiques sont renseignées sur son SIG.

4.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 00% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de **97,19 %**.

Type de ressource et implantation	Indice 2020	Volume prélevé durant l'exercice 2020 (en m ³)	Indice 2021	Volume prélevé durant l'exercice 2021 (en m ³)	Observations
Grattesac	100	229 512	100	280 878	
Hamardière	100	429 028	100	422 502	
Chevrollière	100	765 504	100	745 677	
Roussières	100	89 266	100	139 409	
Villiers	80	84 682	80	82 203	
Houlberdière	100	397 289	100	533 163	
Vaubourgueil	100	300 842	100	275 597	
L'Ecrille	100	193 043	100	278 713	
Buron	100	136 156	100	23 111	
Juguerie	100	146 873	100	151 015	
Total	97,19%	2 772 195	99,44%	2 932 268	

5. Autres indicateurs complétés pour les seules collectivités disposant d'une CCSPL

Aux termes de l'article L1431-1 du Code général des collectivités territoriales⁶, la Régie des Eaux des Coëvrans n'est pas tenue de constituer une CCSPL.

5.1. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} \times 1000$$

Pour l'année 2021, 58 interruptions de service non programmées ont été dénombrées, soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de **4.73 pour 1 000 usagers**.

5.2. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai d'1 jour ouvré après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

⁶ « Les régions, les départements, les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants créent une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière. Les établissements publics de coopération intercommunale dont la population est comprise entre 20 000 et 50 000 habitants peuvent créer une commission consultative des services publics locaux dans les mêmes conditions. »

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux de respect de ce délai est de **100%**.

5.3. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette en €	1 023 837	868 476,26
Epargne brute annuelle en €	1 583 169	91 841,18
Durée d'extinction de la dette en années	< 1 an	< 5 ans

5.4. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

Ne doivent être ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite). Toute facture impayée au 31/12/2020 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement, selon les éléments ci-après :

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31/12	-	[VP48]
Chiffre d'affaires HT facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	-	[VP185]
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	-	[P154.0]

Cependant, le calcul de cet indicateur peut être utilement remplacé par le taux de recouvrement des titres fournis par les services du receveur de l'établissement pour l'exercice N-1 puisque l'exercice N+1 est mis à profit pour consolider le recouvrement.

Le taux de recouvrement du service au 31/12/2021 était de 87.52% (il est de 92,62 au 28/02/2022).

5.5. Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur et par la collectivité :

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

En 2021, le taux de réclamations est de **0.07 pour 1000 abonnés**.

6. Financement des investissements

6.1. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2020	Exercice 2021
Nombre total des branchements	15 604	15 604
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		0
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		0

6.2. Montants financiers

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire (immo corporelles 21 et en cours 23)	1 080 451	3 023 216,99
20-Etudes/insertion	17 490,35	64 053,41
Montants des subventions en € (reçues et engagées)	668 162,49	928 478,15
Montants des contributions du budget général en €	-	-

6.3. État de la dette du service

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	1 023 837	868 476,26
Montant remboursé durant l'exercice en €	En capital	99 914,83
	En intérêt	21 315,82

6.4. Amortissements

Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements a été de **907 879,61 €**.

6.5. Projets en vue d'améliorer la qualité du service et les performances environnementales

La Communauté de Communes des Coëvrons a fixé à sa Régie des objectifs de performances portant notamment sur le renouvellement moyen annuel de 1 % des réseaux d'eau potable.

6.6. Présentation de la PPI du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Se reporter à la PPI présenté en annexe		

L'établissement dispose d'une programmation pluriannuelle des investissements permettant de hiérarchiser les travaux à mener et permettre de dégager, ensuite, une modélisation estimative des besoins de financement qui en découlent. Elle sert ensuite de matrice aux travaux préparatoires à la détermination des tarifs ainsi qu'à ceux du débat d'orientation budgétaire et d'élaboration du budget primitif.

Cette dernière fait ensuite l'objet d'une réactualisation annuelle prenant en compte les résultats budgétaires antérieurs ainsi que les résultats financiers des travaux exécutés l'année précédente.

Les investissements prévus sur 2021 sont présentés en annexe I du présent rapport.

7. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

7.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)

Le « Fonds de solidarité » demeure payé sur le budget eau potable. L'effort social de la collectivité s'apprécie par conséquent selon les montants suivants :

- 2745,66 (compte 6281) ont été abandonnés et/ou versés à un fond de solidarité, soit **0,0011 €/m³** AEP pour l'année 2021.
- 16 656,98 € d'admissions en non-valeurs (6541) ont été enregistrées pour 2022, ainsi que 8 561,48€ de créances éteintes (6542).

7.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

La Régie des Eaux des Coëvrons n'est, à ce jour, pas engagée dans une action de coopération décentralisée.

8. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2020	Exercice 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	24 780	27569
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	2.17	2.18
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1 jour ouvré	1 jour ouvré
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100	100
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	98,72	95,95
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	105	105
P104.3	Rendement du réseau de distribution	92,3	92,97
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	0.58 m3/j	1 m3/j
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	0.51 m3/j/km	0.49 m3/j/km
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0.59%	0.57%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	97.19	99.44
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0.0011 €/m3	0.0011 €/m3
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	4.1 pour 1000	4.1 pour 1000
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100	100
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	<1 an	<5 ans
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	/	/
P155.1	Taux de réclamations	0,2 pour 1000	0,14 pour 1000

ANNEXE

Programmation Pluriannuelle d'investissement

Réseaux

Libellé de l'opération		2020	2021	2022	2023	2024 +
CVM	Blandouet Saint Jean - Antenne le Bas cimetière	112500				
CVM	Saint Pierre sur Erve - Antenne le Grand Auvers	40000				
CVM	Saulges - Antenne Montguyon et Fontenay	180000				
CVM	Montsûrs-St Cénére : Antenne la Grommière-Lajametière-LaHamardière	213000				
CVM	Montsûrs-St Cénére : Antenne la Chaumustière - La Thiray	110000				
CVM	Deux-Evailles : Antenne Le Mezeray-LaBoulière	130000				
CVM	Montourtier : La Brosse-La Rouzière	250000				
sécurisation	Liaison Thorigné / Saint Jean sur Erve	60000				
sécurisation	Liaison Saint Georges sur Erve / Vimarcé			100000		
aménagement de voirie	Champgénéteux - du bourg au RE	28000				
SDAEP	Saint Christophe du Luat - du Bourg de St Christophe au RE de Livet	155000				
SDAEP	Mézangers - sortie du bourg à la Morinière	250000				
renouvellement	Opérations de voiries diverses	320000				
Fonte Grise	Trans - Bourg				165000	
Fonte Grise	Saint Martin de Connée - secteur Les Brosses / La Brillandière			172500		
Fonte Grise	Saint Pierre sur Orthe - Antenne Le Clos / Le bihoré			57000		
Fonte Grise	Montsûrs - Bourg Phase 1					450000
CVM	Blandouet Saint Jean - Aigrefoin		50 000			
CVM	Neau La Coutellerie - La Pinelière		250 000			
CVM	Bazouge des Alleux Les Prés Neufs		140 000			
CVM	Saint Christophe du Luat - Les Laurencières		150 000			
CVM	Mézangers - secteur Bahay / La Rebeurière / Le Bos Joli				427500	
CVM	Saulges - Le Bois Houdouis		100 000			
SDAEP	Sainte Suzanne - Rue des Grands Jardins / rue du Maine / Rue des		100 000			
SDAEP	Saint Cénére - secteur bourg				90000	
SDAEP	Sainte Suzanne - Le Grand Moulin		100000			
	Torcé Viviers en Chamie - Bouillé		100 000			
	Saint Christophe du Luat De la Guilminière au bourg		100 000			
SDAEP	Châtres la Forêt - sortie du bourg jusqu'aux Roussières		150000			
renouvellement	Voutré - secteur Les Sérardières à route de la Crousille			255000		
SDAEP	Montsûrs - Bourg Phase 2			375000		
renouvellement	Voutré - secteur route de Sainte Suzanne à la Houberdière			132000		
SDAEP	Montourtier - Bourg			240000		
SDAEP	Torcé Viviers en Chamie - Route de Neuville			243000		
renouvellement	Aménagement de voirie divers			200000		
CVM	Saint Léger en Chamie - Les Petites Landes			147000		
renouvellement	Renouvellement conduite Amiante Ciment		120000	250000		
renouvellement	Renouvellement conduite Fonte Grise			200000		
SDAEP					300000	
renouvellement					300000	
renouvellement					600000	
aménagement de voirie					200000	
SDAEP						300000
renouvellement						300000
renouvellement						600000
aménagement de voirie						200000
Acquisitions foncières	Acquisitions foncière - protection de la ressource : Houberdière					
Acquisitions foncières	Acquisitions foncière - protection de la ressource : Vaubourgueil		100000			
Acquisitions foncières	Autres acquisitions foncières sur captage prioritaire	200000	40000			
Acquisitions foncières	Acquisition foncière Régularisation (RE La Rouérite -TVC, La Géraumière -	60000	10000			
Frais de MOE		147880	110 000	189720	166600	148000
SDAEP	Sécurisation production, Vaubourgueil	50000		450000	450000	
Etudes diverses			50000	50000	50000	
SDAEP	Renouvellement du SDAEP					100000
		2 306 380,00 €	1 670 000,00 €	3 061 220,00 €	2 749 100,00 €	2 098 000,00 €

Patrimoine

Libellé de l'opération		2020	2021	2022	2023	2024 +
Renouvellement	Remplacement des télétransmissions obsolètes urgentes (x7)					
Renouvellement	Remplacement des télétransmissions (x3 / an)	10000	10000	10000	10000	10000
Renouvellement	Remplacement des armoires de sites x2 / an	25000	25000	25000	25000	25000
Renouvellement	Remplacement des automates des sites x2 / an	5000	5000	5000	5000	5000
Renouvellement	Marché de remplacement membrane anti béliér y compris stations et surpresseurs					
Renouvellement	Divers matériels stations (groupes de pompage, équipements de mesures, etc...)	100000	100000	100000	100000	120000
Renouvellement	Divers matériels stations Grattesac	25000	25000	25000	100000	100000
SP ERVE	SP ERVE-Remplacement radio DISORIC par radion (Maine radio com)					10000
Renouvellement	Migration adsl cause fin du RTC	5000	5000	5000	5000	
Sécurisation	Cloture des sites	75000	65000	65000		
Sécurisation	Mise sous alarme des sites	5000	5000	5000	5000	
Sécurisation	Installation de trappes anti-intrusion (recommandations AELB)	20000	20000	20000	20000	
Sécurisation	Renouvellement stabilisateurs de pression		10000 ??	10000		
Sécurisation	Maintenance stabilisateurs de pression		10000 ??	10000	5000	
Comptage	Sectorisation / Débitmétrie	30000	30000	30000	30000	30000
Comptage	Remplacement compteurs abonnés	120000	120000	120000	120000	120000
SP ERVE	SP ERVE-Travaux de réhabilitation de la station Gratte sac					
SP ERVE	SP ERVE - réfection étanchéité des bâches bâtiment existant	70000				
Réfection des	Réfection partielle de sites 1 à 2/an	30000	50000	50000	50000	50000
Réfection des	Réhabilitation totale de site (et / ou création) 1 à 2/ an	120000	150000	150000	150000	150000
Sécurisation	Ouvrage pour dilution eau Vaubourguell		100 000	400 000		
Sécurisation	Unité de production (Roupeyroux)		100 000			
Sécurisation	Nouveau système de traitement		150000	150000	150000	150000
Siège REC	Hanqar pour véhicules		100 000			
		640 000,00 €	1 060 000,00 €	1 180 000,00 €	775 000,00 €	770 000,00 €

Matériels

DETAILS DES ACHATS MATERIELS AEP		2020	2021	2022	2023	2024 et +
Remplacement VL et fourgon (2 par an) pour roulement tous les 10 ans x2 (y compris aménagement		40000	40000	40000	40000	40000
Achat PL		100000				
Renouvellement Anti-virus F-Secure						2000
SIG: achat modules évolutifs		3000	3000	3000	3000	3000
SIG, déploiement tablettes d'exploitation (semi-durcie) puis renouvellement		3600	3000	3000	3000	3000
Maintenance logiciels de sauvegarde informatique (Backup Exec et Veeam)		2000	2000	2000	2000	2000
Mise à jour des licences logiciels		3000	3000	3000	3000	3000
Remplacement postes informatiques et serveurs		5000	5000	5000	5000	5000
Contrôleur de terre (par méthode des 3 piquets)						
Matériel pour releve radio Sappel (équipement 3eme portable)						
Détecteur de métaux et détection de conduite						
Taupe D075 TRACTO TECHNIC courte						
Autocontrôle Enregistreur AEP CMR SMR						
Taupe D130 TRACTO TECHNIC		3900				
Détecteur de gaz + chargeur + cordon						
Masque autosauveteur						
Ventilateur + gaine						
Tronçonneuse à canalisation amiante						
Caméra thermographique (pour contrôle des points de chauffe sur armoires électrique)		1500				
Remorque pour panneaux de signalisation		10000				
Panneaux de signalisation		2000	2000	2000	2000	2000
Remplacement synoptique Télégestion (commun avec ASCO)						
Remplacement EPI REC						
SDAEP / Sécurisation électrique, acquisition 1 GE mobile 125 Kwa		28000				
SDAEP / Sécurisation électrique, acquisition 1 GE mobile intermédiaire 20 Kwa						
Remplacement signalisation "Régie des Eaux des Coevrons"		2000	2000	2000	2000	2000
Appareil de mesure pour point GPS		15000				
Equipement à prévoir			60000	60000	60000	58000
		219 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ RAPPORT SUR LES PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES

II

Assainissement collectif

2021



Photo principale de couverture : nouvelle station d'épuration de Mézangers

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement autonome pour l'exercice présenté conformément à l'article L.2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

1.	Éléments généraux d'appréciation de l'activité du service pour l'exercice écoulé	3
1.1.	Configuration du service.....	3
1.2.	Configuration des stations d'épurations et performances épuratoires en 2021	3
2.	Caractérisation technique générale du service	5
2.1.	Présentation du territoire desservi.....	5
2.2.	Mode de gestion du service	5
2.3.	Estimation de la population desservie	5
2.4.	Nombre d'abonnés.....	6
2.5.	Volumes facturés	6
2.6.	Détail des imports et exports d'effluents	6
2.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	7
2.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)	7
2.9.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	8
3.	Tarifification de l'assainissement et recettes du service	10
3.1.	Modalités de tarifification	10
3.2.	Décomposition d'une facture d'assainissement type (D204.0)	11
3.3.	Recettes.....	12
4.	Indicateurs de performance	12
4.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).....	12
4.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2).....	12
4.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	14
4.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	14
4.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	14
4.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	14
5.	Autres indicateurs complétés pour les seules collectivités disposant d'une CCSPL.....	17
5.1.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	17
5.2.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	17
5.3.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	18
5.4.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3) (uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)	19
5.5.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	19
5.6.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	20
5.7.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	20
5.8.	Taux de réclamations (P258.1)	21
6.	Financement des investissements.....	21
6.1.	Montants financiers.....	21
6.2.	Etat de la dette du service	21
6.3.	Amortissements	21
6.4.	Projets en vue d'améliorer la qualité du service et les performances environnementales.....	21
6.5.	Présentation de la PPI du dernier exercice.....	22
7.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	22
7.1.	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0)	22
7.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	22
8.	Tableau récapitulatif des indicateurs	23

Annexes

1. Éléments généraux d'appréciation de l'activité du service pour l'exercice écoulé

1.1. Configuration du service

Le rôle du service assainissement est d'exploiter les systèmes de collecte et de traitement des eaux usées existants tout en leur apportant les améliorations nécessaires.

Par ailleurs, ce service a également pour vocation de desservir les nouvelles habitations tout en améliorant les installations existantes, au travers de contrôles, de conseils et remèdes techniques ou encore de travaux et de prestations diverses qui contribuent ainsi au perfectionnement des réseaux et améliorent la qualité des effluents acheminés vers les stations d'épuration.

Pour traiter les effluents domestiques, la Régie des Eaux des Coëvrans exploite, au 1^{er} janvier 2021, 34 stations d'épuration réparties sur tout le territoire dont 7 boues activées, 2 disques biologiques, 3 filtres plantés de roseaux, 20 lagunages naturels et 2 filtres à sable. Sur l'exercice, la station d'épuration à boues activées de Bais a été reprise après la fin du contrat d'affermage avec Suez au 31 mars 2021.

1.2. Configuration des stations d'épurations et performances épuratoires en 2021

Exceptées les stations d'épuration d'Evron et de Montsûrs, toutes les stations exploitées par la Régie des Eaux des Coëvrans ont une capacité nominale inférieure à 2000 EH.

Le tableau suivant présente les caractéristiques générales des stations et une synthèse des bilans émanant du suivi des stations d'épuration effectué par le SATESE (Syndicat d'assistance technique pour l'épuration et le suivi des eaux) cellule de l'Agence Technique Départementale de l'Eau du Conseil Départemental.

Localisation des STEP	Type de filière	Arrêté	Equivalent Habitant	Observations
STEP d'Assé le Béranger	Disque Biologique	29/08/2015	300 EH (18 kg DBO5/J)	
STEP de Bais	Boues activées	29/03/2013	1 950 EH (117 kg DBO5/j)	
STEP de la Bazouge des Alleux	Filtres plantés de roseaux	30/01/2015	350 EH (21 kg DBO5/J)	
STEP de Blandouet	Lagunage naturel	21/07/2015	200 EH (12 kg DBO5/J)	
STEP de Brée	Lagunage naturel	28/06/2017	350 EH (21 kg DBO5/J)	
STEP de Chammas	Lagunage naturel	21/01/2011	250 EH (15 kg DBO5/J)	
STEP de Champgenéteux	Lagunage naturel	08/06/2017	219 EH (2013 kg DBO5/J)	
STEP d'Evron CEPUR	Boues activées	05/07/2017	16500 EH (990 kg DBO5/J)	En 2021, la station a également traité une partie des boues de Montsûrs et de Bais
STEP de Deux-Evailles	Lagunage naturel	29/06/2017	117 EH (7,02 kg DBO5/J)	
STEP de Gesnes	Lagunage naturel	21/07/2015	120 EH (7.20 kg DBO5/J)	Un fonctionnement anormal de la station est visible au vu de l'apparition de grosses poches de gaz et de boues visibles en tête de bassin
STEP de Hambers	Lagunage naturel	28/06/2017	317 EH (19 kg DBO5/J)	
STEP de Izé	Lagunage naturel	28/06/2017	250 EH (15 kg DBO5/J)	
STEP de Livet en Charnie	Filtres plantés de roseaux	21/07/2015	333 EH (20 kg DBO5/J)	

STEP de Mézangers	Boues activées	20/12/2017	450 EH (27 kg DBO5/J)	
STEP de Montourtier	Lagunage naturel	21/07/2015	108 EH (6.48 kg DBO5/J)	
STEP de Montsûrs	Boues activées	18/07/2011	500 EH (300 kg DBO5/J)	
STEP de Neau	Boues activées	11/02/2013	800 EH (48 kg DBO5/J)	
STEP de Saint Cénére	Lagunage naturel	03/08/2017	300 EH (18 kg DBO5/J)	
STEP de Sainte Gemmes le Robert	Boues activées	29/06/2017	400 EH (24 kg DBO5/J)	
STEP de Saint Georges sur Erve	Lagunage naturel	29/06/2017	333 EH (20 kg DBO5/J)	
STEP de Georges le Flécharde	Lagunage naturel	21/07/2015	190 EH (11.4 kg DBO5/J)	
STEP de Saint Jean sur Erve	Lagunage naturel	21/07/2015	200 EH (12 kg DBO5/J)	
STEP de Saint Léger en Charnie	Disque biologique	21/07/2015	150 EH (9 kg DBO5/J)	
STEP de Saint Ouen des Vallons	Lagunage naturel	21/07/2015	133 EH (7.98 kg DBO5/J)	
STEP de Saint Pierre sur Erve	Lagunage naturel	21/07/2015	120 EH (7.2 kg DBO5/J)	
STEP de Saint Pierre sur Orthe	Filtres plantés de roseaux	27/06/2011	450 EH (27 kg DBO5/J)	
STEP de Sainte Suzanne	Lagunage naturel	28/06/2017	1350 EH (81 kg DBO5/J)	
STEP de Saint Thomas de Courceriers	Lagunage naturel	21/07/2015	140 EH (8.4 kg DBO5/J)	
STEP de Saulges	Lagunage naturel	28/06/2017	267 EH (16 kg DBO5/J)	Un diagnostic va être lancé pour comprendre les raisons de la baisse du niveau d'eau dans les 2 premiers bassins ainsi que l'absence d'eau dans le troisième bassin.
STEP de Thorigné en Charnie	Lagunage naturel	21/07/2015	120 EH (7.2 kg DBO5/J)	
STEP de Torcé Viviers en Charnie	Boues activées	02/07/2002	700 EH (42 kg DBO5/J)	
STEP de Vaiges	Boues activées	18/12/2008	1 250 EH (75 kg de DBO5/j)	
STEP de Vimarcé Lotissement de l'Erve	Filtre à sable	21/07/2015	49 EH (2.94 kg DBO5/J)	
STEP de Vimarcé Lotissement des Coëvrons	Filtre à sable	21/07/2015	25 EH (1.5 kg DBO5/J)	
STEP de Voutré	Lagunage naturel	29/06/2017	630 EH (37.8 kg DBO5/J)	Les capacités hydraulique sont atteintes. Des travaux d'aménagement sont programmés

2. Caractérisation technique générale du service

2.1. Présentation du territoire desservi

- Le service est géré au niveau communal
 intercommunal
- Nom de la collectivité : Régie des Eaux des Coëvrons
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement (à la demande des abonnés)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi: Assé le Bérenger, Bais, Brée, Blandouet (commune déléguée de Blandouet Saint Jean) Chammes (commune déléguée de Ste Suzanne-et-Chammes), Champgenéteux, Châtres la Forêt (commune déléguée d'Evron), Deux-Evailles (commune déléguée de Montsûrs), Evron, Gesnes, Hambers, Izé, La Bazouge des Alleux, Livet en Charnie, Mézangers, Montourtier (commune déléguée de Montsûrs), Montsûrs, Neau, Saint Cénére (commune déléguée de Montsûrs), Saint Christophe du Luat (commune déléguée d'Evron), Saint Georges le Fléchar, Saint Georges sur Erve, Sainte Gemmes le Robert, Saint Jean sur Erve (commune déléguée de Blandouet Saint Jean), Saint Léger en Charnie, Saint Martin de Connée (commune déléguée de Vimartin sur Orthe) , Saint Ouen des Vallons (commune déléguée de Montsûrs), Saint Pierre sur Erve, Saint Pierre sur Orthe (commune déléguée de Vimartin sur Orthe), St Thomas de Courcier, Sainte Suzanne (commune déléguée de Ste Suzanne-Chammes), Saulges, Thorigné en Charnie, Torcé Viviers en Charnie, Vimarcé (commune déléguée de Vimartin sur Orthe) Vaiges et Voutré.
- Existence d'un zonage Oui Non
- Existence d'une CCSPL Oui Non (cf. partie 5)
- Existence d'un règlement de service Oui Non

2.2. Mode de gestion du service

- Le service est exploité en régie publique
 régie avec prestataire de service
 régie intéressée
 gérance
 délégation de service public : affermage
 délégation de service public : concession

2.3. Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée. La population raccordée au service public d'assainissement collectif est estimée à **18 032** habitants au 31/12/2021.

2.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés demeurent ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement. Le service public d'assainissement collectif dessert ainsi **9 296 abonnés** au 31/12/2021.

2.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	1 163 268	1 273 086	+9,44%
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	1 163 268	1 273 086	+9,44%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

2.6. Détail des imports et exports d'effluents

Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Total des volumes exportés	0	0	
Volumes importés :	Volumes importés durant l'exercice 2020 en m³	Volumes importés durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
boues issues de la station de traitement eau potable de GratteSac	341,7 m ³ / 8,07 t MS	134 m ³ / 3,77 tMS	
Total des volumes importés	682,7/13,47TMS		
Volumes importés par apport des entreprises (conventions de dépotage)	Volumes importés durant l'exercice 2019 en m³	Volumes importés durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
LEVRARD - matière de vidange	0	0	
JAN - matière de vidange	93,9	123,5	
Régie des Eaux- matière de vidange	86,8	80,3	
SOA	52,4	167,7	
Total des volumes importés	233.10	371,5	

À ce titre, les conventions suivantes d'import des effluents étaient en vigueur à la fin de l'exercice 2021 :

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
CMDV-2018-02	LEVRARD ASSAINISSEMENT SARL	Matière de Vidange	2018	4
CMDV-2018-01	SAS ENTREPRISE JAN	Matière de Vidange	2018	4
CMDV-2020-01	S.O.A.	Matière de Vidange	2020	4

2.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Cet indicateur précise le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique au 31/12/2014.

Industriel	Rejet de substances toxiques ou de métaux	Modalité de raccordement (1)	Charges et volumes autorisés	Autosurveillance des rejets
Ajay Europe	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> néant <input type="checkbox"/> auto <input type="checkbox"/> conv.		<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non
Energie Service	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> néant <input type="checkbox"/> auto <input type="checkbox"/> conv.		<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non
CAM	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> néant <input type="checkbox"/> auto. <input type="checkbox"/> conv.		<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non
CIRAL	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> néant <input type="checkbox"/> auto. <input checked="" type="checkbox"/> conv.		<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
EMIN LEYDIER SA	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> néant <input type="checkbox"/> auto. <input checked="" type="checkbox"/> conv.		<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

(1) néant aucune autorisation auto autorisation de rejet conv convention de rejet

2.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)

Le réseau de collecte du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- **182 203 ml** de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
 - **14 331 ml** de réseau unitaire hors branchements,
- soit un linéaire de collecte total de **196 534 ml** hors refoulement réparti comme suit :

Communes	2021		Ml de refoulement
	Gravitaires		
	Séparatif	Unitaire	
Assé le Bérenger	2563		
Blandouet/St Jean	4077		700
Bais	9489		108
Brée	2718		
Champgénéteux	2564		
Evron (commune nouvelle)	58032	12527	5625
Gesnes	1300	566	149
Hambers	3047		
Izé	1899		
La Bazouge des Alleux	2820		
Livet en Charnie	833		
Mézangers	4085		1254
Montsûrs (commune nouvelle)	22047	1238	843
Neau	6444		322
Saint Georges sur Erve	1500		396
Saint Georges le Flécharde	1960		240
Saint Pierre sur Erve	1931		567
Saint Thomas de Courceriers	1258		
Saulges	2338		91
St Léger en Charnie	896		
Ste Gemmes le Robert	4777		
Thorigné en Charnie	1819		

Torcé Viviers en Charmie	5322		536
Vaiges	11653		918
Vimartin sur orthe	5398		241
Voutré	7629		164
Ste Suzanne et Chammes	13804		1743
• TOTAL	• 182 203	• 14 331	• 13 054

Pour ce qui relève du nombre d'ouvrages permettant la maîtrise des déversements des effluents au milieu naturel par des réseaux unitaires par temps de pluie, seules les agglomérations d'Evron, Montourtier et Gesnes demeurent concernées du fait de ses 5 déversoirs.

	Type d'équipement	Localisation	Volume éventuel de stockage
Bassin Déversoir d'Orage BDO	Bassin d'orage	84B rue de Laval – EVRON	800 m3
Déversoir rue du Montaigu	Déversoir	rue du Montaigu – EVRON	
Déversoir route d'Hambers	Déversoir	Route d'Hambers MONTOURTIER	
Déversoir rue du Bas Bourg	Déversoir	Rue du Bas Bourg MONTOURTIER	
Déversoir rue du Lavoir	Déversoir	Rue du Lavoir - GESNES	

En écho au détail des postes de relèvement mentionnés *supra*, il existe également un PR par station à l'exception du CEPUR qui en comporte deux (un unitaire et un séparatif).

2.9. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

➤ Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en t MS	Exercice 2021 en t MS
STEU Assé le Bérenger		
STEU de Bais		19,7
STEU La Bazouge des Alleux		
STEU Blandouet		
STEU Brée		
STEU Chammes		
STEU Champgeneteux		
STEU CEPUR Evron	142	143,7
STEU Deux Evailles		
STEU de Gesnes		
STEU de Hambers		
STEU de Ize		
STEU de Livet en Charmie		
STEU de Mézangers	4,9	4,2
STEU de Montsûrs	52	58,5
STEU de Montourtier		
STEU de Neau	7,61	6,7
STEU de Saint Cénére		
STEU de Sainte Gemmes le Robert	4	4,3
STEU St Georges le Fléhard		

STEU St Georges sur Erve (nommée Assé le Bérenger lagunes)		
STEU St Jean sur Erve		
STEU Saint Léger en Charnie		
STEU Ouen des Vallons		
STEU Saint Pierre sur Erve		
STEU Saint Pierre sur Orthe		
STEU Sainte Suzanne		
STEU Saint Thomas de Courceriers		
STEU Saulges		
STEU Thorigné en Charnie		
STEU Torcé Viviers en Charnie	3.54	3.6
STEU Vaiges		13,73
STEU Vimarcé Lotissement de l'Erve		
STEU Vimarcé Lotissement des Coëvrons		
STEU Voutré		
Total des boues produites	204,05	254,43

➤ *Quantités de boues issues et évacuées des ouvrages d'épuration*

Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en t MS	Exercice 2021 en t MS
STEU Assé le Bérenger	0.6	1,26
STEU de Bais		14,59
STEU La Bazouge des Alleux		
STEU Blandouet		
STEU Brée		
STEU de Chammes		
STEU Champgeneteux		
STEU CEPUR Evron	140	186,2 (dont 19t vers plateforme de compostage)
STEU Deux Evailles		
STEU de Gesnes		
STEU de Hambers		
STEU de Ize		
STEU de Livet en Charnie		
STEU de Mézangers	4.08	
STEU de Montsûrs	1.7	55.59
STEU de Montourtier		
STEU de Neau	4.9	2.61
STEU de Saint Cénére		
STEU de Sainte Gemmes le Robert	1.68	4.18
STEU St Georges le Flécharde		
STEU St Georges sur Erve		
STEU St Jean sur Erve		
STEU Saint Léger en Charnie	0.45	
STEU Ouen des Vallons		

STEU Saint Pierre sur Erve		
STEU Saint Pierre sur Orthe		
STEU de Sainte-Suzanne		
STEU Saint Thomas de Courceriers		
STEU Saulges		
STEU Thorigné en Charnie		
STEU Torcé Viviers en Charnie		
STEU de Vaiges		
STEU Vimarcé Lotissement de l'Erve	0.12	0,05
STEU Vimarcé Lotissement des Coëvrons	0.125	0,05
STEU Voutré		
Total des boues évacuées	153.65	264,53

3. Tarification de l'assainissement et recettes du service

3.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.). En l'espèce, la décomposition tarifaire est assise sur la ventilation suivante :

	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021 ⁽¹⁾
Frais d'accès au service :	0	
Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement ⁽¹⁾	0	
Participation aux frais de branchement diamètre 125-CR8	936	936,36

(1) Cette participation correspond à l'ancienne Prime de Raccordement à l'Egout

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽²⁾	52,3	52,3
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche 1 : 0 à [.....] m ³	1.50 €/m ³	1,50
	Tranche 2 : [.....] à [.....] m ³	Sans objet	
	Tranche 3 : [.....] à [.....] m ³	Sans objet	
Autre :		€	€
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA (%) ⁽³⁾	10 %	10%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.150 €/m ³	0.150 €/m ³
	VNF rejet :	Sans objet	Sans objet

(1) Tarif applicable sur le territoire de l'ex SLAEP des Coëvrons – La Régie a engagé une convergence progressive des tarifs sur le territoire des Coëvrons. Les différents tarifs encore applicables sont indiqués en annexe.

(2) Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

(3) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n°201219-002 du 20/12/2019 novembre 2020 fixant les tarifs applicables au 1^{er}/10/2020 – Cf grille tarifaire en annexe sur l'ensemble du périmètre

3.2. Décomposition d'une facture d'assainissement type (D204.0)

À l'échelle nationale, et selon l'INSEE, la base comparative tarifaire entre services repose sur une consommation d'un ménage de référence à hauteur de 120 m³/an. Dans ce cadre, les tarifs ⁽¹⁾ applicables pour la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle = abonnement	52.3	52.3	=
Part proportionnelle	180	180	=
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	232.3	232.3	=
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18	18	=
VNF Rejet :			
Autre : _____			
TVA si service assujetti 10 %	23	23	=
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	41	41	=
Total	273.30	273.30	=
Prix TTC au m³	2.28	2.28	=

(1) Tarif applicable sur le secteur de l'ex SIAEP des Coëvrons (cf annexe pour les autres tarifs)

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle ⁽²⁾
- trimestrielle
- quadrimestrielle

(2) sauf en cas de mensualisation

3.3.Recettes

Les recettes d'exploitation au titre de la vente d'eau s'établissent pour 2021 ainsi :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
706111-Redevance eaux usées usage domestique	1 257 929.16	1 735 914,32 ¹	
<i>dont abonnements</i>			
706112-Redevance eaux usées usage non domestique			
<i>dont abonnements</i>			
70685-Recette pour boues et effluents importés	1 905	592	6 69%
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation	1 259 834.16	1 736 506,32	
7041-Recettes de raccordement	16 785.88	26 525,73	+58%
Prime de l'Agence de l'Eau			
7063-Contribution au titre des eaux pluviales	41 913.37		
7042-Recettes liées aux travaux	4 949.74	13 263.20	168%
Contribution exceptionnelle du budget général			
7065/706841/706842 Autres recettes	28 380	113 215,26	
Total autres recettes	90 123.99	153 004,89	+70%
Total des recettes	1 436 055.51	1 929 300,14	

Les recettes globales pour la collecte et le traitement des volumes gérés par l'assainissement collectif s'établissent au 31/12/2021 à hauteur de **1 929 300,14€**.²

4. Indicateurs de performance

4.1.Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 99 %.

4.2.Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2)

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'assainissement collectif et du suivi de son évolution. Pour mémoire, l'arrêté du 2 décembre 2013, modifiant celui du 2 mai 2007, a introduit de nouvelles modalités dans le calcul de cet indicateur.

		Exercice 2020 Périmètre Régie	Exercice 2021
Partie A : Plan des réseaux (15 points)			
+ 10	VP.250 : existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de	10	10

¹ A noter une erreur de paramétrage informatique au compte 70 611 assainissement abonde indûment les redevances d'eaux usées de 421023,85€ soit une augmentation réelle de 4.5%

² Le total des recettes est en réalité de 1 508 276,29€

	refoulement, déversoirs d'orage, ...) et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement		
+ 5	VP.251 : définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5	5
Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires partie B :			
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points)			
+ 10	VP.252, VP.253 et VP.254 – les 10 points sont acquis si les deux conditions suivantes sont remplies : * VP.252 et VP.253 : existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage ainsi que la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées * VP.254 : la procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	10	10
+ 0 à 5	VP.253 : Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 pt Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 pt Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 pt Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 pts Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 pts	2	3
+ 0 à 15	VP.255 : l'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose : Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 pt Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 pt Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 pt Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 pt Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 pt Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 pts Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 15 pts	11	12
+ 10	VP.256 : le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée	10	10
+ 0 à 5	VP.256 : lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux	2	2
+ 10	VP.257 : localisation et description des ouvrages annexes	10	10
+ 10	VP.258 : existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	10	10
+ 10	VP.259 : le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon de réseaux	10	10
+ 10	VP.260 : l'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)	0	0
+ 10	VP.261 : existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation	10	10
+ 10	VP.262 : mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	10	10

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2021 s'établit à **102**.

4.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(pour réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
STEU CEPUR	364 maxi	100	100
STEU Montsûrs	329 maxi	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **100** (100 en 2020).

4.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
STEU CEPUR	364 maxi	100	100
STEU Montsûrs	329 maxi	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des équipements des STEU est **100** (100 en 2020)

4.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2020	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
STEU CEPUR	364 maxi	100	100
STEU Montsûrs	329 maxi	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est **100** (100 en 2020).

4.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Les tableaux suivants ne sont renseignés que pour les STEU pour lesquelles une évacuation de boues a eu lieu.

STEU d'Assé le Bérenger	Filières mises en oeuvre	T MS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	1,26
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		1.26

STEU Bais (boues activées)	Filières mises en oeuvre	T MS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	14.59
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		13.7

(1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de CEPUR	Filières mises en oeuvre	T MS
Valorisation agricole (Plan épandage CEPUR 122,96 tMS ; plan épandage Bais 8,83 tMS et plan épandage Montsurs 35,41 tMS)	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	167,2
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	19
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		186.2

STEU de Montsûrs		Filières mises en oeuvre	T MS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme		
	<input type="checkbox"/> Non conforme		
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme		
	<input type="checkbox"/> Non conforme		
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme		
	<input type="checkbox"/> Non conforme		
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme		55.59
	<input type="checkbox"/> Non conforme		
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes			55.59
STEU de Neau		Filières mises en oeuvre	T MS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme		
	<input type="checkbox"/> Non conforme		
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme		
	<input type="checkbox"/> Non conforme		
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme		
	<input type="checkbox"/> Non conforme		
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme		2.61
	<input type="checkbox"/> Non conforme		
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes			2.61
STEU de Sainte Gemmes le Robert		Filières mises en oeuvre	T MS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme		
	<input type="checkbox"/> Non conforme		
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme		
	<input type="checkbox"/> Non conforme		
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme		
	<input type="checkbox"/> Non conforme		
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme		4.18
	<input type="checkbox"/> Non conforme		
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes			4.18
STEU de Vimarcé Lotissement de l'Erve		Filières mises en oeuvre	T MS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme		
	<input type="checkbox"/> Non conforme		
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme		
	<input type="checkbox"/> Non conforme		
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme		
	<input type="checkbox"/> Non conforme		
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme		0.05
	<input type="checkbox"/> Non conforme		
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes			0.05

STEU de Vimarcé Lotissement des Coëvrons	Filières mises en oeuvre	TMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0.05
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0.05

Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation = $\frac{\text{TMS admis par une filière}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} \times 100\%$

Pour l'exercice 2021, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est de **100 %**.

5. Autres indicateurs complétés pour les seules collectivités disposant d'une CCSPL

Aux termes de l'article L1431-1 du Code général des collectivités territoriales³, la Régie des Eaux des Coëvrons n'est pas tenue de constituer une CCSPL.

Toutefois, la Régie des eaux des Coëvrons a entrepris de renseigner à *maxima* certains indicateurs ci-après.

5.1. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'événements ayant un impact direct sur les habitants, du fait de l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2021, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1000 habitants.

5.2. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.). Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers. Nominativement, les points noirs au sens de cet indicateur sont les suivants :

³ « Les régions, les départements, les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants créent une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière. Les établissements publics de coopération intercommunale dont la population est comprise entre 20 000 et 50 000 habitants peuvent créer une commission consultative des services publics locaux dans les mêmes conditions. »

- 01) EVRON bd de la Grande Valaisière (école maternelle)
- 02) EVRON bd de la Grande Valaisière (partie Ouest)
- 03) EVRON Allée du Petit Barbé (Point n°1 Mr Nay)
- 04) EVRON Allée du Petit Barbé
- 05) EVRON HLM rue du Montaigu

Ces 5 points noirs sont récurrents, les travaux à effectuer seront programmés dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement

- 06) STE GEMMES LE ROBERT Champ en amont de la STEP (travaux réalisés en 2020)
- 07) VOUTRE Camping (travaux programmés en 2022)
- 08) VOUTRE impasse du Pont (travaux programmés en 2022)
- 09) VOUTRE Lagune (travaux programmés en 2022)

Ces 4 points noirs sont récurrents, les travaux ont été réalisés en 2020 sur Sainte Gemmes le Robert et sont programmés sur Voutré en 2022.

- 10) GENNES Impasse de La Gibaudière

Ce point noir est récurrent, les travaux à effectuer seront programmés dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement

- 11) MONTSURS rue de La Gare (travaux programmés en 2022)

Les tronçons constituant le réseau d'assainissement sur ce secteur sont très endommagés. En effet sur une partie du linéaire, le collecteur ne possède plus de radier. La réhabilitation est programmée en 2022.

- 12) VAIGES Rue Robert Glétron
- 13) BREE Prés
- 14) HAMBERS Rue du Montaigu
- 15) SAINT PIERRE SUR ORTHE amont STEP
- 16) TORCE refoulement PR du Clou
- 17) CHAMMES amont du PR
- 18) GENNES arrivée lagune
- 19) BAIS Rue des Tertres
- 20) MONTSURS Place Jeussienne
- 21) LA BAZOUGE DES ALLEUX Ruelle de la Chapelle Sainte-Anne

Nombre de points noirs pour l'exercice 2021 :

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le nombre de points noirs est de 10.56 par 100 km de réseau.

5.3.Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Cet indicateur concerne le seul réseau de collecte, et en aucun cas le réseau de transport.

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé en km	0.472	0.277	0.881	1.15	0.41

Le taux moyen de renouvellement des réseaux donné par la formule suivante.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

En, 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux ces 5 dernières années s'établit à : **0.32%**

La Communauté de Communes a fixé pour sa Régie un taux de renouvellement moyen annuel de 1% pour faire face au vieillissement constaté de certaines parties du réseau. Pour hiérarchiser les travaux de renouvellement prévus à la Programmation Pluriannuelle d'Investissement, la Régie s'appuie principalement sur les Schémas directeurs d'assainissement diligentés sur les communes et sur la connaissance de son réseau dont les caractéristiques sont renseignées sur son SIG. Le programme ambitieux de renouvellement des réseaux programmés en 2021 s'étalera sur 2022.

5.4. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3) (uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué). Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2020	Nombre de bilans conformes exercice 2021	Pourcentage de bilans conformes exercice 2021	Pourcentage de bilans conformes exercice 2021
STEU CEPUR	24	24	100	100
STEU MONTSURS	12	12	100	100

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est de **100**.

5.5. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2020	Exercice 2021
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	20	20
10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	10	10
20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	20	20

30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	30	30
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	10	10
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	10	10
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	<i>Etablissement non compétent en matière de gestion des eaux pluviales</i>	
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10	10

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est de **110**.

5.6. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette en €	955 335,84	956 553,84
Epargne brute annuelle en €	560 612,74	275708,8
Durée d'extinction de la dette en années	< 2ans	3 ans et demi

5.7. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite). Toute facture impayée au 31/12 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31/12	-	-
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	-	-
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement	-	-

Cependant, le calcul de cet indicateur peut être utilement remplacé par le taux de recouvrement des titres fournis par les services du receveur de l'établissement pour l'exercice N-1 puisque l'exercice N+1 est mis à profit

pour consolider le recouvrement.

Le taux de recouvrement du service était de **98,77%** au 31/12/2021 (il était de 99,66% au 28 février 2022).

5.8.Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur et par la collectivité: 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour 2020, le taux de réclamations est de **0** pour 1000 abonnés.

6. Financement des investissements

6.1.Montants financiers

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire (immo corporelles 21 et en cours 23)	1 778 350.92	497 334,79 ⁴
20-Etudes insertion		24 076,10
Montants des subventions en €	275 099.40	568 538,13
Montants des contributions du budget générales en €		

6.2.Etat de la dette du service

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	852 005.44	956 553,84
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	46 211,25
	en intérêts	15 143,76

6.3.Amortissements

Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements est de 833 658,09 €.

6.4. Projets en vue d'améliorer la qualité du service et les performances environnementales

La Communauté de Communes des Coëvrons a fixé à sa Régie des objectifs de performances portant notamment sur le renouvellement moyen annuel de 1 % des réseaux d'assainissement.

⁴ Auxquelles s'ajoutent 85 000,00 € de Reste à Réaliser

6.5. Présentation de la PPI du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Se reporter à la PPI présenté en annexe		

L'établissement dispose d'une programmation pluriannuelle des investissements permettant de hiérarchiser les travaux à mener et permettre de dégager, ensuite, une modélisation estimative des besoins de financement qui en découlent. Elle sert ensuite de matrice aux travaux préparatoires à la détermination des tarifs ainsi qu'à ceux du débat d'orientation budgétaire et d'élaboration du budget primitif.

Cette dernière fait ensuite l'objet d'une réactualisation annuelle prenant en compte les résultats budgétaires antérieurs ainsi que les résultats financiers des travaux exécutés l'année précédente.

La PPI dans ses grandes orientations, figure en « **Annexe 2** » du présent rapport.

7. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

7.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0)

Le « Fonds de solidarité » demeure payé sur le budget eau potable. L'effort social de la collectivité s'apprécie par conséquent selon les montants suivants :

- 2745,66 € (compte 6281) ont été abandonnés et/ou versés à un fond de solidarité, soit 0,0011 €/m³ AEP pour l'année 2021.
- Par ailleurs, 3413,16 € d'admission en non-valeurs (6541) ont été enregistrées pour 2021, ainsi que 5305,68 € de créances éteintes (6542).

7.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

La Régie des Eaux des Coëvrans n'est, à ce jour, pas engagée dans une action de coopération décentralisée.

8. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services	
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	18032
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	5
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	254,43
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	2,31
	Indicateurs de performance	
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99%
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	102
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	263,64
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	6158,82
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	10,56
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0.32%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	110
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	3,5
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente <i>Taux de recouvrement au 31/12/2020</i>	98,77%
P258.1	Taux de réclamations	0

ANNEXES

Programmation Pluriannuelle d'Investissement

Réseaux

Typologie	Libellé de l'opération	2020	2021	2022	2023	2024 +
Renouvellement des réseaux sous MOA REC	Aménagement	Champgénéteux - Rue des Ormeaux / rue des Orthensias (TO)				
	Aménagement	Champgénéteux - Rue des Ormeaux / rue des Orthensias (tubage)				
	Aménagement	Evron - Bd Foch, rue de Lava!				
	SDAEU	Neau - Rue des sports / rue du Bray				
	Aménagement	Saint Pierre sur Orthe - RD 35				
	SDAEU	Ste Gemmes le Robert - bourg	450000			
	SDAEU	Voutré - réseau semi-collectif Hte Rue et Beau Soleil	100000			
	SDAEU	Voutré - bourg	350000			
	SDAEU	renouvellement de réseaux selon préconisations SDAEU		430 000		
	Aménagement	renouvellement de réseaux selon aménagement de voirie		30000		
	SDAEU	renouvellement de réseaux selon préconisations SDAEU			400000	
	Aménagement	renouvellement de réseaux selon aménagement de voirie			160000	
	SDAEU	renouvellement de réseaux selon aménagement de voirie				400000
Aménagement	renouvellement de réseaux selon aménagement de voirie				160000	
SDAEU	renouvellement de réseaux selon préconisations SDAEU					400000
Aménagement	renouvellement de réseaux selon aménagement de voirie					160000
Acquisitions foncières	Acquisitions foncières	Acquisition foncière lagunes et accès	40000	50 000		
	Acquisitions foncières	Acquisition foncière sites PR (x40) + ceinturage périphérique et signalisation	10000			
	Acquisitions foncières	VOUTRE-Acquisition foncière en vue de la construction des assainissement de				
	Acquisitions foncières	MEZANGERS-Acquisition terrain M GESBERT pour extension STEP				
Maîtrise d'œuvre interne /	Frais de MOE		76500	40000	47600	47600
Etudes, AMO, SDAEU	SDAEU	SDAEU Evron, Châtres la Forest, St Christophe du Luat				
	SDAEU	SDAEU 2 communes par an	150000	100000	100000	100000
	Bathymétrie et plan d'épandage	fréquence 2x / an				
		1176500	650000	707600	707600	707600

Patrimoine

Libellé de l'opération	2020	2021	2022	2023	2024 +
Installation de dégrilleurs automatiques sur lagunes (x4)	10000	10000	10000	10000	10000
Remplacement de télétransmission (5 par an)	4000	4000	4000	4000	4000
Remplacement automates x2 / an	5000	5000	5000	5000	5000
Remplacement armoire électrique x2/an	20000	20000	20000	20000	20000
Remplacement de pompes en cas de casse ou usure	50000	40000	40000	40000	40000
Travaux d'amélioration des STEP (aménagement des sites et voies d'accès)	30000	30000	30000	30000	
Cloture des sites (prévoir marché)	90000	90000	90000	90000	120000
Renouvellement suite casse et usure matériel CEPUR	40000	40000	40000	40000	40000
Equipement de sécurisation des sites PR (trappes anti-chute, échelles, potences)					
ST GEORGES sur Erve-Place affichage (remplacement PR hors armoire électrique)	50000	50000	50000	50000	50000
Remplacement de PR (2 par an) hors armoires électriques et télégestion	550000				
MEZANGERS-Construction STEP 600 EH			400000	400000	
SAINTE GEMMES LE ROBERT - reconstruction step 700EH		300000			
VOUTRE - installation d'un dispositif d'assainissement collectif pour secteur Hte rue et Beau Soleil		300 000			400000
Renouvellement d'une STEP selon SDAEU	100000	100000	100000	100000	100000
enrochement de bernes après curage de lagune et/ou travaux d'étanchéité					
	949 000,00 €	989 000,00 €	789 000,00 €	789 000,00 €	789 000,00 €

Matériel

	2020	2021	2022	2023	2024 et +	
DETAILS DES ACHATS MATERIELS ASST						
Véhicules	Remplacement VL et fourgon pour roulement tous les 10 ans 1 à 2 par ans	40000	20000	20000	20000	
	Remplacement Poids lourds				500	
Matériels informatiques	Renouvellement Anti-virus F-Secure				1000	
	SIG: achat modules évolutifs	1000	1000	1000	1000	
	SIG: déploiement tablettes d'exploitation (semi-durée) puis renouvellement	1800			1800	
	Maintenance logiciels de sauvegarde informatique (Backup Exec et Veeam)	500	500	500	500	
	Mise à jour des licences logiciels	1000	1000	1000	1000	
	Remplacement postes informatiques et serveurs	2000	2000	2000	2000	
Equipement et petit matériel	Laser (pose canalisation)					
	Tête de curage		5000		5000	
	Ballon EU					
	Compresseur pour gonflage des ballons					
	Appareil de mesure de débit pour sectorisation suite à travaux (dde de l'agence de l'eau) : appareil + sonde x2					
	Barque, (remorque), souffleur, pompe et filtres pour problématique lentille	4000				
	Caméra de contrôle	10000				
	Benne mono-coque 10T 2 essieux pour tracteur DEUTZ FAHR					8000
	Equipement suite formation CATEC					
	Carotteuse portative + carottes	5000				
	Anti chute automatique					
	Test étanchéité à l'air EU pour ballon passant	4797				
	Générateur de fumée (contrôles)	2530				
	Caméra					
Equipements divers	24000	20000	20000	30000	30000	
Remplacement des trains de chenilles des MNP					4000	
Remplacement des pneus de Tractopelles			4000	4000		
renouvellement du tracteur DEUTZ						
Autres équipements divers	Achat potences pour PR	5000	5000	5000		
	Divers	25000	10000	10000	10000	
	Hydrocureuse 19T (ap étude de faisabilité)					250000
	Hydrocureuse 3,5T					100000
	Remplacement EPI REC					
	Remplacement synoptique Télégestion (commun AEP)					
Remplacement signalisation "Régie des Eaux des Coëvrons"	2000					
	128 627,00 €	64 500,00 €	63 500,00 €	75 300,00 €	428 800,00 €	

RAPPORT SUR LES PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES

III

Assainissement autonome

2021



Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

1.	Caractérisation technique générale du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi	3
1.2.	Estimation de la population desservie (D301.0)	3
1.3.	Mode de gestion du service	4
1.4.	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0).....	4
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	5
2.1.	Modalités de tarification	5
2.2.	Recettes	7
3.	Indicateurs de performance	7
3.1.	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3).....	7
3.2.	Financement des investissements	8
3.3.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	8

1. Caractérisation technique générale du service

1.1. Présentation du territoire desservi

- Le service est géré au niveau communal
 intercommunal
- Nom de la collectivité : Régie des Eaux des Coëvrans
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial

➤ Compétences liées au service :

- Contrôle des installations Traitement des matières de vidanges
- Entretien des installations (pour l'ex-territoire du SIAEP DES COEVRONS uniquement) Réhabilitation des installations Réalisation des installations

➤ Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) :

Au 1^{er} janvier 2021, la Régie des Eaux des COEVRONS assure la compétence assainissement autonome sur l'ensemble de la Communauté de Communes des Coëvrans.

- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui Non
- Existence d'un règlement de service Oui, approuvé Non

1.2. Estimation de la population desservie (D301.0)

Commune	Nombre d'installations	Nombre d'habitants / logements	Nombre d'habitants
EVRON	276	2,1	580
ASSE LE BERENGER	69	2,7	186
CHATRES LA FORET	65	2,1	137
LIVET EN CHARNIE	60	2,7	162
MEZANGERS	67	2,4	161
NEAU	87	2,6	226
ST CHRISTOPHE DU LUAT	127	2,1	267
STE GEMMES LE ROBERT	214	2,3	492
ST GEORGES SUR ERVE	136	2,4	326
ST LEGER EN CHARNIE	108	2,6	281
VOUTRE	146	2,4	350

CHAMPGENETEUX	227	2,3	522
ST MARTIN DE CONNEE	210	2,1	441
ST PIERRE SUR ORTHE	226	2,1	475
ST THOMAS DE COURCERIER	100	1,8	180
TRANS	162	2,3	373
VIMARCE	137	2,1	288
HAMBERS	171	2,3	393
BAIS	163	2,1	342
IZE	200	2,2	440
BREE	125	2,6	325
DEUX EVAILLES	55	2,3	127
GESNES	48	2,5	120
LA BAZOUGE DES ALLEUX	96	3,0	288
MONTOURTIER	95	2,3	219
MONTSURS ST CENERE	206	2,3	474
ST OUEN DES VALLONS	44	2,3	101
BLANDOUET ST JEAN	170	2,3	391
SAINTE SUZANNE ET CHAMMES	247	2,3	568
SAULGES	104	2,4	250
ST GEORGES LE FLECHARD	57	2,9	165
ST PIERRE SUR ERVE	48	2,1	101
THORIGNE EN CHARNIE	70	2,4	168
TORCE VIVIERS EN CHARNIE	218	2,4	523
VAIGES	201	2,3	462
LA CHAPELLE RAINSOUIN	83	2,9	241
TOTAL	4 818	<i>données INSEE 2018</i>	11 145

1.3. Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie publique
 régie avec prestataire de service
 régie intéressée
 gérance
 délégation de service public : affermage
 délégation de service public : concession

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		2020
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	20
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans <i>Pour les installations neuves ou à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaire</i>	30
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations <i>Pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établi dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien</i>	30
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	0 ou 10
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	0
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	10

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2021 est de **120 pour les communes de l'ex SIAEP des COEVRONS** (Assé le Bérenger, Châtres la Forêt, Evron, Livet en Charnie, Mézangers, Neau, Saint Christophe du Luat, Sainte Gemmes le Robert, Saint Georges sur Erve, Saint Léger en Charnie et Voutré) et **110 pour le reste du territoire**.

En effet, la prestation entretien qui était proposée sur le territoire de l'ex SIAEP des COEVRONS, n'a pas été élargie à l'ensemble du territoire de la REC. Les contrats en cours sont interrompus progressivement, après réalisation d'une dernière vidange, pour laisser le temps aux particuliers de contractualiser avec un autre prestataire (fin des prestations en 2022).

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification tient compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations et demeure établie forfaitairement ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Le 13/11/2020, le Conseil d'Administration de la Régie :

Approuve la grille tarifaire contenue dans les annexes jointes à la présente délibération pour le recouvrement des redevances Eau et Assainissement pour l'exercice 2021 sur les communes du périmètre géré par la Régie des Eaux des Coëvrans.

La délibération fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice est la suivante :

➤ Délibération n°CA 13112020-004 du 13 novembre 2020 fixant les tarifs applicables en 2021

Redevance assainissement autonome	2020	2021
Contrôle périodique (périodicité de 6 ans)	20€/an ou 120€ par contrôle	21€/an ou 126€ par contrôle
Refus de contrôle de dispositif autonome, par an	20,00	21,00
Pénalité pour travaux non effectués dans les délais impartis	20,00	20€

Grille tarifaire des prestations

<i>U</i>	<i>Désignation</i>	<i>PU HT 2020</i>	<i>PU HT 2021</i>
	-		
<i>FT</i>	<i>Contrôle conception réalisation des travaux (neuf et réhabilitation)</i>	<i>130,00</i>	<i>130,00</i>
	<i>comprend avis sur étude de filière (remise de document) et 1 à 2 visites d'un agent de la REC sur site pendant les travaux</i>		
<i>FT</i>	<i>Contrôle de réalisation des travaux seul (neuf et réhabilitation)</i>	<i>65,00</i>	<i>65,00</i>
	<i>comprend uniquement les visites d'un agent de la REC sur site pendant les travaux (dans le cas d'un contrôle de conception déjà réalisé par un prestataire extérieur (lié au transfert de compétences)</i>		
<i>U</i>	<i>Pénalités en cas d'absence non signalée de l'usagers au rendez-vous</i>	<i>29,00</i>	<i>30,00</i>
	<i>comprend le déplacement d'un agent</i>		
<i>U</i>	<i>Contre-visite en cas d'inaccessibilité du dispositif</i>	<i>29,00</i>	<i>30,00</i>
	<i>comprend le déplacement d'un agent</i>		
<i>FT</i>	<i>Forfait vidange Fosse après travaux REC raccordement ASCO</i>	<i>200,00</i>	<i>200,00</i>
	<i>comprend un tarif préférentiel de vidange de fosse négocié par la REC avec un prestataire suite à travaux d'aménagement de bourg</i>		
<i>FT</i>	<i>Contrôle de conformité d'un dispositif d'assainissement autonome d'une habitation dans le cadre d'une vente et dont le précédent contrôle date de plus de 3 ans</i>	<i>70,00</i>	<i>70,00</i>
	<u>Intervention prestataire extérieur sur site CEPUR</u>		
<i>U</i>	<i>Dépotage des MdV au CEPUR par vidangeur conventionné/M³</i>	<i>15,00</i>	<i>20,00</i>
	<i>comprend la fourniture d'un badge d'accès au dépotage de boues sur le site de CEPUR</i>		
<i>U</i>	<i>Fourniture badge d'accès au CEPUR pour vidangeur conventionné</i>	<i>25,00</i>	<i>25,00</i>
<i>U</i>	<i>comprend la fourniture d'un badge d'accès au dépotage de boues sur le site de CEPUR</i>		
	<u>Contrat d'entretien</u>		
<i>FT</i>	<i>entretien et suivi du dispositif (contrats en cours au 1er mars exclusivement) par semestre</i>	<i>25,00</i>	<i>25,00</i>

2.2.Recettes

	2021	Mission
70621-Abonnement 2A	80821,49	Obligatoire
70622-Redevance d'entretien 2A	0	Facultatif
70681-Contrôle exécution travaux 2A	12675,00	Obligatoire
70682-Prestation de vidange 2A	0	Facultatif
70683-Certificat assainissement 2A	7980,00	Obligatoire

	Exercice 2021		
	Collectivité	Déléataire (le cas échéant)	Total
Facturation du service obligatoire en €	101 476,49		101 476,49
Facturation du service facultatif en €	0		0
Autres prestations auprès des abonnés en €	0		0
Contribution exceptionnelle du budget général en €	0		0

2.3.Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Le calcul de cet indicateur peut être utilement remplacé par le taux de recouvrement des titres fournis par les services du receveur de l'établissement pour l'exercice N-1 puisque l'exercice N+1 est mis à profit pour consolider le recouvrement.

Le taux de recouvrement du service était de **96,87%** au 31/12/2021 (il était de 98,98% au 28 février 2022).

3. Indicateurs de performance

3.1.Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

✚ jusqu'en 2012 :

- d'une part, le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service depuis la création du service,
- d'autre part, le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

✚ depuis 2013 :

- d'une part, le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service depuis la création du service et le nombre d'installations jugées non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement
- d'autre part, le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

Le taux de conformité n'est calculé que pour les installations dont la conformité est renseignée dans le SIG (à savoir 4 143 installations sur les 4 818 installations du territoire).

	Exercice 2021
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité (VP 166)	1 968
Nombre d'installations jugées non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement (catégorie c) (VP 267)	1 091
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service (VP 167)	4 143
Taux de conformité en %	73,8

Pour les 675 autres installations dont la conformité n'est pas renseignée dans le SIG, le taux de conformité n'est pas connu.

3.2.Financement des investissements

- *Montants financiers des travaux réalisés*

La Régie des Eaux des Coëvrans n'ayant pas pris la compétence optionnelle de réalisation des travaux de mise aux normes chez les abonnés, aucune dépense n'est inscrite pour l'exercice budgétaire 2020.

- *Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux (en €)*

Le SPANC reste un service ne générant pas de travaux mobilisateurs de fonds d'investissement importants. Les principaux investissements en cours sont représentés par des véhicules de service.

3.3.Tableau récapitulatif des indicateurs

		2021
Indicateurs descriptifs des services		
D301.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif	11 145
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	110
D301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (calculé pour 86 % des installations)	73,8 %

